

La Ville de Sion met au concours un poste de

vice-président de l'APEA H/F
taux d'activité 50%

de Sion et Région, rattachée au service des affaires sociales.

Missions principales :

De manière générale, le-la titulaire aura comme tâche principale le soutien à la direction de l'APEA et la suppléance de la présidente.

Conditions d'engagement :

- être titulaire d'un diplôme de formation supérieure (HES ou universitaire) dans un ou plusieurs des domaines suivants : droit, social, médecine, économie ;
- avoir suivi une formation complémentaire en finances, en travail social, en pédagogie et psychologie ou en médecine, serait un atout ;
- posséder d'excellentes connaissances du droit de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que des institutions sociales et juridiques du canton du Valais ;
- une solide expérience juridique dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte ou dans le domaine social est souhaitée ;
- avoir de bonnes connaissances des principaux logiciels de bureautique ;
- être de langue maternelle française avec de bonnes connaissances de l'allemand ;
- être doté-e des compétences sociales et aptitudes suivantes : sens des responsabilités, sens de l'organisation et des priorités, autonomie, capacités d'écoute et d'empathie, endurance.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement :

Selon le règlement du personnel de la Ville de Sion et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Yann Roduit, chef du service des affaires sociales, tél. 027 324 14 11.

Les offres avec curriculum vitae, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « vice-président APEA 50% » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 22 mars 2021**.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 9 mars 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE